



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 794-22

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 8 juin 2026, le règlement suivant :

794-22 - Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de vie 794 et ses amendements afin de modifier les restrictions sur les armes

QU'il soit déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 25 JUIN 2026.

SPS

Me Sara Parent St-Laurent

Greffière